



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

Rentrée 2014 - 2015

11 septembre 2014

Le gouvernement affiche une forte ambition pour notre jeunesse. Les défis sont nombreux ; nos enfants et l'avenir de notre pays méritent qu'ils soient relevés avec la plus grande résolution et dans le dialogue.

Notre vision se décline en objectifs clairs et en moyens concrets pour les réaliser.

Nous voulons

- **Adapter l'éducation à la diversité de nos enfants en élargissant l'offre scolaire**
- **Augmenter les chances de réussite de chaque enfant en tirant profit des atouts de notre système éducatif**
- **Accroître la qualité de l'enseignement en impliquant et valorisant ses acteurs**

Notre ambition est d'agir au cours des années à venir sur les facteurs qui influencent durablement la qualité de l'enseignement dans nos écoles. Notre politique éducative pourra être évaluée dans ses effets visibles sur le terrain, dans les rapports au quotidien entre enseignants et élèves.

La méthode de travail sera celle de la concertation. Nous tenons à des processus de réformes transparents et participatifs. Le ministère associera aux discussions tous les partenaires concernés, y compris la société civile.

Nos efforts pour les années à venir s'articuleront autour de huit axes prioritaires :

1. Donner à chaque enfant les meilleures chances au départ : un accès universel à une éducation de la petite enfance favorisant les apprentissages linguistiques
2. Redéfinir le multilinguisme, fondement de notre société : un nouveau regard sur l'apprentissage des langues
3. Épauler les enseignants : une formation initiale et continue centrée sur la didactique et la pratique
4. Accompagner l'élève tout au long de son parcours : un soutien individualisé
5. Assurer un enseignement de qualité : une modernisation des programmes et du matériel didactique
6. Impliquer les parents : un partenariat école-famille institutionnalisé
7. Garantir la cohérence des interventions autour de l'élève : une synergie organisée
8. S'adapter aux besoins: une autonomie accrue des écoles

I. LES HUIT AXES PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE 2014 - 2018

1. Donner à chaque enfant les meilleures chances au départ : un accès universel à une éducation de la petite enfance favorisant les apprentissages linguistiques

La recherche est unanime : la période de zéro à trois ans est cruciale pour le développement de l'enfant. Le rythme des apprentissages est à cet âge fortement influencé par les stimulations externes. Ainsi, avant même l'entrée à l'école, les inégalités de développement selon le milieu social sont déjà très prononcées, plus particulièrement dans les compétences langagières. Jusqu'à présent, notre système scolaire n'a pas su y remédier. Comment l'État peut-il dès lors donner à chaque enfant les meilleures chances possibles au commencement de sa vie ?

Un changement de paradigme s'impose. Nous choisissons l'accès universel à un éveil précoce de qualité, axé sur le multilinguisme.

Les compétences langagières sont en effet une des clés de l'intégration dans notre société. La réussite scolaire et professionnelle y est fortement liée.

Depuis longtemps déjà, notre système éducatif désavantage les élèves de famille immigrée, en raison des exigences en allemand, et désavantage bon nombre d'élèves luxembourgeois en raison des exigences en français.

Aggravant ces difficultés, les enfants ne sont souvent confrontés à la situation multilingue du pays qu'à un âge avancé, quand l'apprentissage d'une langue étrangère devient plus laborieux. Les structures d'accueil sont pour la plupart monolingues : le luxembourgeois domine dans les structures publiques, souvent fréquentées par les enfants de familles luxembourgeoises ; le français l'emporte dans les crèches privées, qui s'adressent davantage à une clientèle internationale. C'est une occasion manquée pour les enfants d'apprendre des langues, à l'âge où ils sont le plus réceptifs.

Mise en œuvre de l'accès universel à l'éducation de la petite enfance

Il est prévu de créer un accès gratuit à un encadrement pédagogique pour les enfants de un à trois ans, pendant l'horaire de l'école luxembourgeoise (26 heures par semaine) et la durée de l'année scolaire (36 semaines). Le développement du langage, comme préparation à une scolarisation dans le système luxembourgeois, sera au cœur de cet encadrement.

L'année 2014-2015 verra la poursuite de la conception du projet ; 2015-2016 sera le temps de la préparation concrète de la mise en application ; l'entrée en vigueur est prévue pour la rentrée 2016-2017.

Actions 2014 - 2015

- Un bilan détaillé de l'éducation précoce sera dressé, avec une attention particulière portée à l'apprentissage du langage, un des objectifs fixés à l'éducation précoce par les lois de 2009 sur l'enseignement fondamental.
- Une structure de collaboration entre le ministère et l'Université du Luxembourg sera instaurée. L'implication de l'Université, tant dans l'analyse des problèmes que l'élaboration de solutions et l'accompagnement de projets, favorisera une approche scientifique.
- Un concept pour le développement du langage en immersion bilingue (luxembourgeois et français) à la petite-enfance (1-3 ans) sera élaboré en collaboration avec l'Université du Luxembourg et les acteurs du terrain (structures d'accueil, communes, écoles...).

Cadre de qualité pour les structures d'accueil

Le projet de loi 6410 portant modification de la loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse, déposé en 2012, introduira des normes de qualité pour la prise en charge des enfants et des jeunes : actuellement retravaillé par le nouveau gouvernement, il sera finalisé à l'automne 2014. Il prévoit notamment :

- un cadre de référence des objectifs pédagogiques pour les structures d'accueil,
- l'instauration d'un système de contrôle de la qualité pédagogique,
- la définition des statuts et qualifications professionnelles du personnel intervenant.

Action 2014 - 2015

Le projet de loi sera adapté en commission parlementaire.

Rapprochement des structures d'accueil et des écoles

Le plan d'encadrement périscolaire (PEP), mis en œuvre en 2013-2014, vise à renforcer le dialogue et la collaboration entre les écoles et les structures d'accueil, pour aboutir à une prise en charge cohérente et globale des enfants au long de la journée.

Actions 2014 - 2015

Les mesures en faveur du multilinguisme (voir axe 2) devront s'étendre aussi bien à l'éducation formelle qu'à l'éducation non formelle. Ainsi, écoles et structures d'accueil formeront-elles les deux piliers indissociables de la nouvelle politique des langues. Les travaux planifiés pour 2014-2015 incluront cette dimension intégrative.

De nouvelles procédures et lignes directrices pour la construction des bâtiments scolaires vont être rédigées afin de permettre l'intégration des écoles fondamentales et des structures d'accueil dans un même espace conçu à cet effet.

2. Redéfinir le multilinguisme, fondement de notre société : un nouveau regard sur l'apprentissage des langues

Très peu d'enfants scolarisés au Luxembourg ont le français comme langue maternelle (ou 1^{ère} langue). Cependant, l'apprentissage du français à l'école demeure très formel, la communication orale étant trop tôt subordonnée à l'écrit. De ce fait, les élèves n'ont pas le goût du français, bien au contraire. Nombre de nos matériels didactiques et de nos méthodes ne sont pas adaptés à une approche plus centrée sur la communication.

Le bain linguistique dont bénéficieront les enfants de 1 à 3 ans ouvre pour le français de nouvelles perspectives (voir axe 1). Mais au-delà de cette ouverture, il sera nécessaire de revoir les objectifs et les méthodes d'apprentissage utilisées dans les cours de langues, ainsi que la cohérence entre les programmes à l'école fondamentale et au lycée.

Actions 2014 - 2015

En collaboration avec l'Université du Luxembourg, il sera procédé à l'analyse scientifique de la situation actuelle en ce qui concerne l'alphabétisation, l'introduction de la 2^e langue, les langues véhiculaires et les synergies entre les langues.

Au niveau de l'enseignement fondamental, l'avis des inspecteurs sera sollicité ainsi que celui des futures commissions des programmes (voir axe 5).

Au niveau de l'enseignement secondaire et secondaire technique, l'expérience des directeurs sera mise à profit dans un groupe de travail et les commissions nationales des programmes seront également mises à contribution dans cette phase d'analyse et de propositions.

Dès cette année, l'offre scolaire francophone et anglophone est élargie :

- le Lycée Michel Lucius propose désormais, dès la 7^e, le parcours complet de sept ans menant au *General Certificate of Secondary Education* et aux examens du niveau A-level. Jusqu'à présent, il était limité aux cycles moyen et supérieur.
- La capacité d'accueil des sections francophones et anglophones de l'École européenne s'accroît, grâce à une convention conclue avec l'État luxembourgeois qui contribuera à leur financement. Les nouvelles places seront accessibles aux enfants dont les parents ne travaillent pas pour une institution européenne (catégorie III).

3. Épauler les enseignants : une formation initiale et continue centrée sur la didactique et la pratique

Les études internationales confirment le rôle-clé que l'enseignant joue dans la réussite scolaire de l'élève. La performance du système éducatif est en grande partie liée à la capacité de l'instituteur puis du professeur à guider les élèves dans leurs apprentissages et à gérer la diversité de leurs besoins. Aussi plaçons-nous chaque enseignante et chaque enseignant au cœur de notre politique éducative.

Actions 2014 - 2015

Un Institut de formation de l'Éducation nationale ouvrira ses portes d'ici la rentrée 2015. Le projet de loi afférant sera soumis au Conseil de gouvernement en automne 2014. Le nouvel institut organisera le stage d'insertion (auparavant confié à l'Université du Luxembourg pour ce qui est de l'enseignement secondaire et secondaire technique) et la formation continue pour le personnel enseignant, puis, dans un deuxième temps, également pour le personnel socio-éducatif de l'Éducation nationale. Le ministère met ici en œuvre un des éléments clés de la réforme de la Fonction publique.

Une réforme de l'examen-concours de professeur sera préparée afin d'inclure des notions de base en pédagogie et en didactique. L'enseignant se devant d'être aujourd'hui davantage un professionnel de la didactique qu'un expert dans une discipline, l'opportunité de créer une formation menant à un master en didactique de l'enseignement secondaire (*master of secondary education*) sera étudiée avec l'Université du Luxembourg. Une telle formation, accessible aux détenteurs d'un diplôme *bachelor* dans une discipline, permettrait d'ouvrir une deuxième voie d'admission au concours de recrutement, actuellement réservé aux détenteurs d'un master dans une discipline particulière. La possibilité de proposer un test d'aptitude aux candidats à une formation d'enseignant sera également évaluée.

4. Accompagner l'élève tout au long de son parcours : un soutien individualisé

Chaque élève a droit à un soutien et un suivi encourageant ses progrès, l'aidant à faire des choix pertinents et à s'orienter vers la formation le menant au maximum de chances de réussite. Voilà pourquoi l'encadrement et l'orientation des élèves seront renforcés.

Actions 2014 - 2015

Un projet de loi conférant une base légale à l'orientation scolaire et professionnelle est en cours d'élaboration au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, en concertation avec le ministère du Travail et de l'Emploi. Finalisé fin 2014, son objet sera de définir un cadre de référence pour l'orientation tout au long de la vie, clarifier les prestations des différents intervenants et créer les conditions d'une meilleure coordination de leurs actions. Il est notamment prévu de créer un Conseil national pour l'orientation tout au long de la vie, chargé de la stratégie nationale et un Service de coordination.

Le tutorat constituera un des piliers de l'orientation. Fonctionnant d'ores et déjà dans nombre de lycées, il recevra sa base légale dans la future loi sur l'orientation. Dans le cadre de leur autonomie

(voir axe 8), les lycées continueront à bénéficier d'une large marge de manœuvre pour la mise en œuvre d'un tutorat en ligne avec leurs besoins.

Réforme de l'appui pédagogique à l'école fondamentale

Actuellement, le cadre de travail des enseignants de l'école fondamentale prévoit un certain nombre d'heures d'appui pédagogique qu'ils doivent prester au cours de l'année. Force est de constater qu'il existe une grande diversité dans la mise en œuvre de cet appui.

Actions 2014 - 2015

Une évaluation des différentes pratiques sera réalisée en collaboration avec l'inspectorat afin de déboucher sur des recommandations pour une utilisation pertinente de ces ressources, lesquelles doivent permettre d'encadrer de plus près les élèves dans leurs apprentissages.

Redoublement et réforme de l'ajournement

Lorsqu'il s'agit de lutter contre les retards scolaires, le redoublement de l'année suscite des débats passionnés entre constats des scientifiques (leurs études montrent l'inefficacité de la mesure) et croyances et expériences des acteurs (dans une large mesure, parents et enseignants le considèrent comme bénéfique).

Cependant, il existe des alternatives au redoublement simple de l'année, lequel est à l'origine de frustrations personnelles et de coûts subséquents: l'épreuve d'ajournement (efficace en cas de difficulté isolée et de travail de remédiation de l'élève pendant l'été), la promotion conditionnelle dans la classe avec programme de suivi, la démarche proactive de prévention de l'échec scolaire avec suivi individualisé en cours d'année ou le tutorat entre pairs.

Actions 2014 - 2015

Dans le cadre de la réforme du lycée, la faisabilité des différentes mesures contre l'échec scolaire et le redoublement sera analysée.

5. Assurer un enseignement de qualité : une modernisation des programmes et du matériel didactique

Une réflexion globale sur la qualité des programmes

Les études internationales montrent invariablement que c'est par l'amélioration des pratiques d'enseignement en classe que l'on obtient de meilleurs résultats scolaires. Les pays dont les réformes pédagogiques réussissent se basent d'une part sur la formation initiale des enseignants et un pilotage efficace au niveau des écoles, d'autre part sur une cohérence entre les finalités des programmes scolaires et les outils pédagogiques.

De plus, les programmes se doivent d'assurer à la fois une cohérence verticale (cohérence des objectifs d'apprentissage d'année en année) et une cohérence horizontale (cohérence des objectifs entre les différentes matières enseignées). Pour cela, une démarche de développement curriculaire et l'agencement des organes chargés de celui-ci figurent parmi les priorités des années à venir. Les programmes scolaires seront modernisés pour mieux relever les défis de la société. Les manuels et matériels didactiques seront revus et mieux adaptés aux besoins d'un enseignement individualisé.

Un Conseil national des programmes

Pour une école qui est aussi service de la nation, les objectifs des programmes et leurs contenus sont des questions d'importance sociale qui transcendent les clivages politiques. L'évolution de l'école doit tenir compte des développements sociétaux et préparer les élèves à répondre aux exigences d'un monde du travail soumis à des fluctuations de plus en plus rapides. Voilà pourquoi le futur Conseil national des programmes, outre des experts du savoir et de l'éducation, inclura des représentants de la société civile. Il conseillera le ministre et travaillera en étroite collaboration avec

les commissions nationales de programmes (CNP) et le Service de coordination de la recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) du ministère.

Actions 2014 - 2015

Le concept du Conseil national des programmes sera précisé en collaboration avec les représentants des acteurs concernés.

Des commissions de programmes à l'enseignement fondamental

À l'instar de l'enseignement secondaire et secondaire technique, des commissions des programmes seront mises en place à l'enseignement fondamental. Elles élaboreront les programmes sur la base des compétences visées dans le plan d'études et contribueront à l'élaboration de matériels didactiques.

Actions 2014 - 2015

Les travaux de conception autour des commissions des programmes à l'enseignement fondamental seront effectués en vue d'une possible mise en œuvre à la rentrée 2015-2016.

Renforcement des commissions nationales de programmes (CNP)

Afin d'assurer la cohérence entre les matières enseignées et de garantir un apprentissage plus transversal, l'accent sera mis sur les synergies possibles entre les disciplines. Les CNP de l'enseignement secondaire et secondaire technique seront davantage sollicités dans les travaux d'élaboration d'un curriculum cohérent. L'attribution de leçons de décharge à leur président facilitera l'intensification de ces travaux. Dans une première phase, les CNP seront invitées à analyser les forces et faiblesses de leur fonctionnement ainsi que les contenus de leur discipline. Puis elles définiront les objectifs d'apprentissage des disciplines qui contribuent au développement des compétences transversales, tout en les différenciant selon les sections et formations.

Soutien externe par le SCRIPT et l'Université du Luxembourg

Les CNP et groupes de travail seront accompagnés par le SCRIPT. L'Université du Luxembourg sera également davantage associée à la démarche de développement curriculaire et de matériels didactiques.

Actions 2014 – 2015

En début d'année scolaire 2014-2015, les mandats des présidents des CNP seront renouvelés. À partir de novembre, les responsables du ministère réuniront régulièrement les présidents pour une discussion approfondie sur les sujets qui les concernent.

6. Impliquer les parents : un partenariat école-famille institutionnalisé

La réussite des élèves ne repose pas seulement sur les épaules des enseignants. Elle dépend bien entendu de l'engagement des élèves et pour beaucoup de celui des parents, et donc d'une bonne collaboration entre l'école et la famille. L'image de l'école que les parents renvoient à leurs enfants et l'intérêt qu'ils portent à leurs progrès ont une influence considérable sur la motivation et la réussite de l'enfant. L'implication des parents dans la vie scolaire sera donc renforcée afin de créer une véritable culture de collaboration école-famille.

Actions 2014 - 2015

Le rôle des structures d'accueil ne peut se limiter à la garde d'enfance, elles doivent également assurer la mise en place d'un dialogue entre structure et famille dans l'optique d'une dynamique de coéducation de l'enfant. L'objectif principal est de maintenir une cohérence entre valeurs familiales et valeurs de la structure d'accueil. Cette coopération entre éducation parentale et pratiques

pédagogiques dans la structure d'accueil maintiendra l'enfant dans le sentiment d'une continuité nécessaire à son épanouissement.

Un groupe de travail réfléchit à cette dimension et fera des propositions.

À l'école fondamentale, où la fonction de représentant des parents a été institutionnalisée par la réforme de 2009, des améliorations seront apportées.

Au lycée, les représentants des parents seront également dotés d'une base légale, inexistante à ce jour. Le fonctionnement de la Conférence nationale des élèves sera dynamisé et rénové.

Une représentation nationale des parents de tous les ordres d'enseignement sera formalisée.

7. Garantir la cohérence des interventions autour de l'élève : une synergie organisée

Le système scolaire luxembourgeois, déjà à l'école fondamentale, connaît aujourd'hui une multitude d'intervenants, tant au niveau des établissements avec la création de nouvelles fonctions (président du comité d'école, instituteur-ressource, etc.) que de l'inspection dont les tâches n'ont cessé de s'étendre ces dernières années. Il en est de même pour la prise en charge psychosociale où les missions, voire les interventions, de l'Éducation différenciée, de l'Office national de l'enfance et de la Commission d'inclusion scolaire se chevauchent. L'objectif des années à venir sera de rechercher une plus grande cohérence dans l'intervention de tous les acteurs en définissant les rôles de chacun et les complémentarités. Autrement dit, il sera renoncé à la logique d'administrations séparées Famille/Éducation, en faveur d'une logique centrée sur l'élève.

Actions 2014 – 2015

Dans le cadre du projet de loi 6410 seront introduites des normes de qualité pour la prise en charge des enfants et des jeunes ainsi qu'une nouvelle fonction d'agent régional, responsable pour le contrôle qualité dans les structures d'accueil.

Des bureaux régionaux du ministère seront créés afin de faciliter la synergie et la coordination entre les différents acteurs qui y seront réunis physiquement. Ces bureaux régionaux permettront de donner davantage de visibilité sur le terrain aux différents services, au plus proche des enseignants et des familles.

8. S'adapter aux besoins: une autonomie accrue des écoles

Les écoles ne sont pas toutes identiques : elles accueillent des populations d'élèves très différentes en termes d'origine sociale, de langues maternelles, de culture et de compétences personnelles.

Face à cette diversité qui ne fait que croître et aux changements sociétaux rapides, il est essentiel de donner aux écoles la possibilité d'apporter des réponses adaptées aux besoins de leurs élèves respectifs. L'État, quant à lui, doit définir le cadre des objectifs nationaux et évaluer leur réalisation.

Une des grandes priorités des années à venir sera donc d'accorder une plus grande marge de manœuvre et une plus grande responsabilité aux acteurs du terrain. Pour les différents ordres d'enseignement, et notamment lors du réexamen du projet de réforme de l'enseignement secondaire, le ministère identifiera les différents aspects (tutorat, orientation, etc.) qui pourront être utilement intégrés dans un contexte d'autonomie élargie. Celui-ci pourra englober les choix pédagogiques autant que la gestion financière et le recrutement de personnel.

Actions 2014 – 2015

Le ministère abordera le vaste sujet de l'autonomie des écoles avec tous les acteurs concernés aussi bien à l'école fondamentale qu'à l'enseignement secondaire et secondaire technique. Cette concertation avec le terrain permettra d'identifier l'ampleur et la complexité du sujet et de dégager les différents points de vue.

II. AUTRES GRANDS DOSSIERS

Enseignement fondamental

Un nouveau bilan intermédiaire mis à l'essai dans 30 écoles

En 2014-2015, un nouveau modèle de bilan intermédiaire est mis à l'essai par 165 enseignants des cycles 2.1., 3.1. et 4.1. de 30 écoles du pays. L'objectif est d'avoir un retour sur les expériences avec le nouveau modèle, mais aussi d'identifier des exemples de bonne pratique et d'approfondir les réflexions sur les pratiques d'évaluation. Les classes participantes sont accompagnées par le SCRIPT du ministère.

À la rentrée 2015-2016, d'autres écoles volontaires pourront se joindre à la phase expérimentale. La version définitive sera finalisée en 2015-2016 à la lumière de ces expériences et généralisée dans toutes les écoles fondamentales à la rentrée 2016-2017.

Le modèle mis à l'essai se fonde sur les recommandations de l'Université du Luxembourg et tient compte des propositions des syndicats SEW, SNE, AIP et FNCCFFTEL et de la Fédération des associations de parents d'élèves (FAPEL). Il avait été soumis à l'avis des 650 équipes pédagogiques de l'école fondamentale en avril 2014, dont 75,5% avaient répondu au questionnaire. Une large majorité (83%) a approuvé les principes du nouveau bilan, sous réserve de modifications supplémentaires. Après concertation avec les syndicats et le Collège des inspecteurs, le ministère a adapté et finalisé le modèle qui sera mis à l'essai.

En résumé, le nouveau bilan apporte les changements suivants :

En allemand, français et mathématiques, l'évaluation se fait par domaine de compétences. Le bilan renseigne sur

1. le positionnement de l'élève par rapport au socle de compétences (en voie d'acquisition, atteint, dépassé),
2. le progrès de l'élève par rapport au trimestre précédent (peu de progrès, progrès, progrès considérable).
3. la performance de l'élève au cours du trimestre, évaluée par une note allant de A (excellent) à D (à améliorer).

Dans chaque branche secondaire, l'évaluation se fait globalement par branche :

1. la performance de l'élève au cours du trimestre est évaluée par une note allant de A (excellent) à D (à améliorer) ;
2. le bilan renseigne sur les thèmes qui ont été abordés au cours du trimestre.

Les compétences transversales de l'élève sont évaluées par une note allant de A (excellent) à D (à améliorer).

Vers un plan d'études simplifié

Le plan d'études sera lui aussi adapté. Ces travaux iront de pair avec la phase d'expérimentation des bilans. Le ministère élaborera une documentation à l'attention des enseignants qui explicitera les connaissances et habiletés de base indispensables à l'acquisition des socles de compétences.

Un accent particulier sera mis sur l'utilisation concrète du plan d'études dans la pratique pédagogique. Un site internet qui présentera des exemples de tâches (*Aufgabebeispiele*) et de productions d'élèves pour les cycles 2, 3 et 4 sera mis à la disposition des enseignants. Il constituera une aide précieuse pour planifier, évaluer et différencier les apprentissages en classe.

Formation professionnelle

Adapter la réforme pour remédier aux difficultés de mise en œuvre

La loi modifiée du 19 décembre 2008 a profondément transformé la formation professionnelle. La mise en œuvre s'est toutefois révélée plus complexe qu'escomptée et a dû faire face à de nombreuses difficultés organisationnelles sur le terrain, liées notamment aux modules de rattrapage.

Le ministère a analysé avec les acteurs concernés (représentants des chambres professionnelles, des collèges des directeurs de lycées et d'enseignants) les causes des difficultés actuelles afin d'en déduire les mesures correctives à prendre. L'adaptation de la loi se fait en deux étapes : la première a consisté à prendre des mesures d'urgence afin de faciliter dès l'année 2013-2014 la progression des élèves dans leur formation ; la deuxième donnera lieu à des amendements de la loi et des règlements grand-ducaux en automne 2014.

Des mesures d'urgence à court terme

Nombre d'élèves risquent d'être arrêtés dans leur parcours de formation en raison des retards qu'ils ont accumulés dans les modules. Ces situations personnelles ont appelé une solution rapide. En avril 2014, le ministère a diffusé aux lycées concernés une instruction précisant les mesures à appliquer dans l'immédiat.

La principale mesure concerne les élèves de 12^e de la formation de technicien (12^e DT) et de 11^e plein temps du régime professionnel (11^e DAP). Elle permet, si le conseil de classe le juge nécessaire, d'ajouter une année supplémentaire afin de donner à l'élève plus de temps pour obtenir les modules non réussis tout en suivant, dans la mesure du possible, des modules de la classe suivante. Les modules préparatoires aux études techniques supérieures deviennent, quant à eux, plus facilement accessibles.

Amendements de la loi à moyen terme

D'autres adaptations nécessiteront d'amender certains aspects de la loi ou des règlements grand-ducaux pour améliorer durablement la qualité de la formation professionnelle.

Des propositions de mesures seront soumises pour avis aux acteurs, puis pour approbation au Conseil de gouvernement avant fin 2014. Elles porteront notamment sur la progression de l'élève dans la formation professionnelle initiale, la promotion d'une année à l'autre, le rattrapage des modules, le projet intégré intermédiaire et le projet intégré final, l'encadrement des élèves en difficulté, la valorisation et la diversification des formations menant au certificat de capacité professionnelle (CCP), la démarche de l'orientation des élèves et l'accès à la formation professionnelle, l'accès aux études supérieures ainsi que sur certaines dispositions concernant le contrat d'apprentissage.

Des experts sont chargés du bilan de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle. Un tel bilan devra évidemment se faire sur plusieurs années, mais un premier aperçu est attendu pour décembre 2014.

Réforme du lycée

Revoir le projet de réforme dans le contexte d'une autonomie élargie

Le nouveau gouvernement reprend à son compte les ambitions générales du projet de loi déposé en mai 2013 : rendre le lycée performant et socialement plus juste pour qualifier plus et mieux les jeunes.

L'avis du Conseil d'État sur le projet de loi est attendu pour l'automne 2014. Le ministère se basera sur cet avis, mais aussi sur les prises de position des partenaires scolaires, pour réexaminer les textes et proposer des amendements gouvernementaux.

Le ministère analysera notamment quels aspects du projet de loi pourront être utilement intégrés dans le contexte d'une autonomie élargie des lycées. Tandis que le ministère fixera les objectifs nationaux et en contrôlera l'atteinte, les écoles disposeront d'une plus grande marge de manœuvre pour faire les choix pédagogiques adaptés à leurs besoins spécifiques.

Un accent particulier sera porté sur les classes inférieures de l'EST, où il s'agira de réduire les taux d'échec et de mieux outiller les élèves pour prendre des décisions éclairées dans leur choix de formation.

Éducation aux valeurs

Réunir les élèves autour de valeurs communes qui fondent le vivre-ensemble

L'évolution de la population au Luxembourg entraîne une diversité croissante des convictions religieuses et philosophiques dans nos écoles. Plutôt que de séparer les élèves en organisant différents cours de religion ou de morale, le moment est venu de garantir une formation éthique commune qui tient compte de cette mixité et qui éduque les jeunes aux valeurs indispensables pour construire le vivre-ensemble. Pour cette raison, le programme gouvernemental prévoit de remplacer l'enseignement religieux et la formation morale et sociale par un cours commun d'éducation aux valeurs, aussi bien dans l'école fondamentale que dans les lycées.

Les travaux sont planifiés en concertation avec toutes les parties intéressées : l'archevêché, les représentants des cours d'instruction religieuse et de formation morale et sociale (commissions nationales des programmes, groupes de travail), les associations ALPE, ALERF et « Fir de Choix ».

Ils portent sur deux volets :

1. les contenus et l'approche pédagogique

- Au cours du premier trimestre 2013-2014, un groupe de travail a analysé les programmes des cours d'instruction religieuse et de formation morale et sociale aux classes inférieures de l'ES-EST et a élaboré un avis sur une possible approche commune.
- Début 2014, un groupe de travail ministériel a analysé les programmes de cours d'éducation aux valeurs d'autres pays. Le groupe de travail de l'ES-EST ainsi que deux experts de l'enseignement fondamental ont été invités à donner leur avis sur plusieurs modèles: il s'agit des programmes du Québec, de la Suisse romande, du canton de Zurich et des *Länder* de Brandebourg et de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Les avis sont attendus pour octobre 2014.
- À la lumière de ces avis le ministère formulera un document d'orientation pour le nouveau cours qu'il présentera aux partenaires concernés au printemps 2015. Le nouveau cours sera introduit à la rentrée 2016-2017.

2. les questions de personnel

L'introduction du nouveau cours s'accompagnera de mesures transitoires pour le personnel enseignant concerné. Le gouvernement s'est engagé à proposer une possibilité d'affectation à tous les titulaires des cours actuels de religion et de formation morale, que ce soit comme enseignant du nouveau cours d'éducation aux valeurs ou comme autre intervenant dans une école ou un service de l'Éducation nationale. Un groupe de travail ministériel est actuellement chargé d'identifier les possibilités de réorientation professionnelle pouvant être proposées aux personnes qui ne disposent pas du niveau de qualification minimal requis pour intervenir à l'enseignement fondamental. Parallèlement, le groupe de travail devra identifier les besoins en formation initiale et continue des enseignants qui seront chargés de dispenser le nouveau cours.

III. AUTRES NOUVEAUTÉS ET TRAVAUX EN 2014 - 2015

Enseignement fondamental

- Le nouveau modèle de bilan intermédiaire est mis à l'essai par 165 enseignants des cycles 2.1, 3.1. et 4.1. de 30 écoles.
- L'ensemble des 156 écoles fondamentales entament leur 2^e plan de réussite scolaire.
- Des épreuves standardisées en allemand et en mathématiques sont introduites au cycle 2.1.
- De nouveaux manuels et matériels didactiques sont introduits :
 - en allemand au cycle 2 (*Mila-Bildkarten*)
 - en allemand au cycle 3.2. (*Sprachfuchs 3 Band 2*)
 - en mathématiques au cycle 4 (*Luxemburger Zahlenbuch Zyklus 4*)
 - en sciences aux cycles 3 et 4 (*Diercke Grundschulatlas für Luxemburg*)
 - Multidingsda, logiciel s'adressant aux enfants de 5 à 10 ans nouvellement arrivés au pays, ne maîtrisant aucune des langues officielles
- Le projet pilote « assistant de langue portugaise au cycle 1 » (précoce et préscolaire) est étendu à 20 classes.
- Un portfolio des langues pour élèves récemment arrivés au pays est introduit aux cours d'accueil des cycles 2 à 4.
- Des séances de coaching pour les comités d'école sont organisées de juin à octobre 2015 par l'Agence pour le développement de la qualité scolaire.
- Le plan d'études est simplifié et adapté.
- Un bilan de l'éducation précoce sera dressé pour en analyser les forces et les faiblesses.
- Les travaux en vue de la transposition de la réforme de la Fonction publique dans l'enseignement fondamental (introduction d'un stage d'insertion professionnelle, adaptation du concours de recrutement des futurs instituteurs, ...) seront poursuivis.

Enseignement secondaire et secondaire technique

- Le Lënster Lycée ouvre ses portes et accueille quelque 200 élèves répartis sur sept classes de 7^e (une classe ES, quatre classes EST et deux classes MO), quatre classes de 10^e et deux classes de cohabitation.
- La formation de l'éducateur au régime technique est réformée : le diplôme de fin d'études secondaires techniques est obtenu suite à l'examen de 13^e ; le diplôme d'État d'éducateur est délivré à l'issue d'une année terminale correspondant à l'ancienne 14^e.
- L'étude PISA se déroulera en avril et mai 2015 dans tous les lycées du pays. L'épreuve se fera pour la première fois sur ordinateur.
- La classe de 12^e d'une nouvelle section « sciences sociales » (SO) est offerte au régime technique dans huit lycées du pays. Elle combine plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales et se solde par un examen de fin d'études secondaires techniques en classe de 13^e.

Scolarisation des enfants étrangers

- Le projet pilote « assistant de langue portugaise au cycle 1 » (précoce et préscolaire) est étendu à 20 classes.
- Les classes d'insertion à l'enseignement secondaire technique sont renforcées dans la région du Nord. Les pratiques pédagogiques seront harmonisées en collaboration avec la Commission nationale des programmes, notamment par le biais d'une plateforme d'échange de bonnes pratiques pour enseignants.
- Un portfolio des langues pour élèves récemment arrivés au pays est introduit aux cours d'accueil des cycles 2 à 4.
- Les échanges et la collaboration entre les autorités scolaires du Luxembourg et du Portugal seront approfondis, notamment dans le domaine du développement de la langue maternelle des enfants de zéro à quatre ans, des pratiques d'évaluation, etc.

Éducation différenciée

- À partir de la rentrée 2014-2015, deux classes de cohabitation, accueillant chacune huit élèves à besoins spécifiques de plus de 12 ans, fonctionneront au nouveau Lënster Lycée.
- Le Centre d'intégration scolaire de Cessange et le Centre d'observation d'Olm ont fusionné ; la nouvelle structure est implantée à Luxembourg-Cents.
- Le personnel de l'Éducation différenciée suivra des formations continues en didactique et méthodes d'enseignement à l'intention des élèves à besoins spécifiques. À cet effet, une collaboration avec l'Université de Cologne est entamée.
- Le Lycée technique de Bonnevoie, l'Éducation différenciée et l'Institut pour déficients visuels collaboreront pour la mise en place d'un enseignement organisé en modules pour élèves malvoyants ou aveugles.
- Le projet des stages intégrés est étendu : les Centres de propédeutique professionnelle collaborent avec Cactus S.A et le Service de la restauration scolaire (Restopolis) pour initier des jeunes à besoins spécifiques au premier marché du travail.

Développement scolaire – monitoring

- L'ensemble des 156 écoles fondamentales entament leur 2^e plan de réussite scolaire.
- Les épreuves standardisées en allemand et en mathématiques sont introduites au cycle 2.1.
- Des séances de coaching pour les comités d'école sont organisées de juin à octobre 2015 par l'Agence pour le développement de la qualité scolaire.
- L'étude PISA se déroulera en avril et mai 2015 dans tous les lycées du pays. L'épreuve se fera pour la première fois sur ordinateur.
- En place depuis juillet 2014, le nouveau *Luxembourg Centre for Educational Testing* (LUCET) de l'Université du Luxembourg a pour mission principale le monitoring scolaire, c.-à-d. l'évaluation des acquis des élèves à des moments clés du parcours scolaire.

Formation des adultes

- À partir de la rentrée scolaire 2014-2015, le ministère, en association avec les structures d'accueil, les écoles et les lycées, offre des formations ciblées aux parents dans différents domaines touchant l'accompagnement des enfants dans leur parcours scolaire (family learning).

- La campagne « Mieux écrire, lire et calculer au travail » s'adresse aux salariés, aux demandeurs d'emploi et aux entreprises qui désirent investir dans leurs ressources humaines ayant un faible niveau de qualification.
- Un atelier d'apprentissage personnalisé « L4S : Learn for success », s'adressant aux adultes qui préparent un concours d'admission ou de promotion, ou qui cherchent un nouveau défi professionnel ou personnel, est offert dans les locaux de l'École de la 2^e chance.
- La classe de 9^e étant décisive pour l'accès aux futures études et à la formation professionnelle, des cours de 9^e en formation d'adultes (dits 9^e+) sont offerts dans les locaux de l'École de la 2^e chance.
- Les travaux de mise en œuvre de l'Agenda européen dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes sont poursuivis.

Personnel des écoles

- Le projet de loi portant sur la création d'un Institut national de formation est soumis pour approbation au Conseil de gouvernement en septembre 2014.
- L'enseignement des langues dans un contexte multilingue a été retenu comme priorité de la formation continue des enseignants en 2014-2015.
- Les travaux en vue de la transposition de la réforme de la Fonction publique dans l'enseignement fondamental (stage d'insertion professionnelle, concours de recrutement, ...) seront poursuivis.

Jeunesse

- La Garantie pour la jeunesse, qui vise à proposer à chaque jeune, dans les quatre premiers mois qui suivent sa sortie de l'école, un emploi, une mesure d'insertion professionnelle ou une formation, a été lancée en juin 2014.
- Le projet de la loi sur la jeunesse, introduisant entre autres un système d'assurance qualité pour les services d'éducation et d'accueil, sera finalisé avant fin 2014.

Maisons d'enfants de l'État

- Le foyer d'accueil « Maison Biever » à Schiffflange est désormais un foyer réservé à l'accueil de fratries pour éviter qu'un enfant ne soit séparé de ses frères ou sœurs lors d'un placement en institution. L'équipe pluridisciplinaire élaborera en 2014-2015 un concept pédagogique adapté à cette spécificité d'accueil institutionnel.

Restauration scolaire

- Dans la production des repas servis dans les restaurants scolaires, les produits analogues (par ex. fromage) sont exclus.
- Le Service de la restauration scolaire (Restopolis) lance une charte d'accueil résumant ses engagements ; l'ensemble du personnel des cuisines suit une formation continue sur le respect de ces engagements.
- Restopolis a publié un « Guide des bonnes pratiques d'hygiène alimentaire dans les restaurants scolaires ».
- Un concept pour la gestion performante et durable des déchets produits dans les cuisines est mis en œuvre dans tous les restaurants scolaires de Restopolis.

Gestion de l'informatique de l'éducation

- Une nouvelle version du service de partage de fichiers « eduCloud » entre le ministère et les écoles est mise en place.
- Les équipements des technologies de l'information et de la communication des lycées et des services du ministère sont modernisés.

Plan d'intervention d'urgence en cas d'accident nucléaire (plan Cattenom)

- Dans le cadre du Plan Cattenom élaboré par le gouvernement, le ministère finalisera un plan opérationnel pour une communication rapide et efficace avec les acteurs des structures d'éducation et d'accueil, des écoles fondamentales, des lycées et lycées techniques, qu'ils soient publics, privés ou internationaux.